

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

\*\*\*\*\*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 31 août à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 Août, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13, Présents : 7, Votants : 10.

Étaient présents : Frédéric Faré, Christian Colleu, Céline Cirefice, Suzanna Degaye, Sandrine Hagnier, Jérôme Cribier, Adrien Faré.

Absents excusés : M. COUËDON pouvoir à Mr COLLEU  
Mr Frédéric FONTAINE pouvoir à Mme Céline CIREFICE  
Mr Hervé COSQUER pouvoir à Mme Sandrine HAGNIER

Absent: Mr DIEZ,  
Mr GUINEPAIN,  
Mr JACOTTIN.

## **COMPTE RENDU DE SEANCE**

**Secrétaire de séance : Adrien FARÉ**

**Approbation des statuts du SILY**

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Interrégional du Lycée de La Queue-lez-Yvelines (SILY) a pour objet principal l'entretien et le fonctionnement des équipements du complexe sportif du Lieutel, utilisé par les élèves du lycée Jean Monnet de La Queue-les-Yvelines ainsi que par des associations.

La modification des statuts donne lieu à une approbation de la part des communes adhérentes.

Vote à l'unanimité

**Vote du nouveau tarif goûter**

Mme CIREFICE propose de mettre en place un tarif unique de 60 centimes par goûter et par enfant afin d'avoir un équilibre financier.

Vote à l'unanimité

**Vote du nouveau tarif TAP**

En vue de la multitude d'activités proposées, le tarif TAP passera à 150€ par enfant.

Vote à l'unanimité

**Vote du tarif centre de loisirs vacances**

Les tarifs proposés comprennent le repas et le goûter par jour :

Tarifs Mahieutins :

**1ère tranche : 19,56€**

**2ème tranche : 21,50€**

**3ème tranche : 23,34€**

**4ème tranche 25,36€**

Tarifs extérieurs : **tarif unique 35€**

Vote à l'unanimité

**Questions diverses**

Monsieur le Maire indique que durant l'été la serre servant au TAP jardinage a été saccagée et qu'un mur de la cantine a subi quelques détériorations.

Patrice Couëdon, adjoint au maire a porté plainte auprès de la gendarmerie au nom de la mairie.

Après cet incident, Patrice Couëdon déçu et affecté, a décidé de ne pas poursuivre l'activité TAP pour laquelle il s'était beaucoup investi.

Christian Colleu indique que le marché de la réfection de voirie rue du chemin neuf a été attribué à Bouygues au tarif de 104000€ soit 10000€ en dessous des estimations établies par le cabinet JSI

Christian Colleu ajoute que concernant la création des trottoirs devant les nouvelles habitations rue du Pont d'Aulne, les démarches ont été relancées au niveau des demandes de devis.